

dier, jouxte les terres de la prébende La Pierre. . . . (1). »

Dans un autre testament, reçu Couthaud, notaire royal, le 19 mai 1588, Etienne Bernard, clerc de la paroisse de Cordelles, fondait à perpétuité une messe la veille de saint Michel. Il affectait à cette fondation sept sols à prendre sur une vigne située au bourg de Cordelles.

En 1596, M. l'avocat de la Mure, sieur de Rilly, voulant établir un service pour le repos de l'âme de ses ancêtres, fit une fondation de quinze sols pour une grande messe des trépassés, un *libera me*, le tout hypothéqué sur un pré et une terre situés à Cordelles-la-Vieille (2).

La même année, l'église paroissiale de Cordelles reçut la visite de messire Pierre Pommyers, curé de Saint-Germain-Laval et archiprêtre de Roanne, délégué par l'archevêque de Lyon, pour visiter les églises de son archiprêtre.

« Le 17<sup>me</sup> jour d'aout, avant midi, étant en l'église de Cordelles, avons trouvé ladicte église en bonne et d'heure réparation; avec ses ornemens requis et aultres choses nécessaires pour le service divin. Et après, avons enquis M. Claude Jacquemot, curé, M. Estienne Chabry, vicaire, Jehan de Romaigny, Anthoine Chabry, Dalmaiz, Anthoine Martin, Jacques Fourestz, Jehan Bernard, Martin Dalmez, Anthoine Terrenoire et Anthoine Blanchard, luminier, tous habitans dudict lieu, lesquelz ont rapporté que depuis dix ans envi-

(1) *Acte reçu Chorier, notaire royal.*

(2) Par acte du 21 octobre 1613, la pension fondée par M. de la Mure, seigneur de Rilly, fut transférée sur une vigne appartenant à Etienne Dalmais, dit Piedmont, vigneron de l'île; « ladite vigne située en l'île, jouxte la vigne de Claude Bernard de midi, celle de Pierre Dalmais de matin et bize et le chenevier d'Antoine Giraud, un viol entre deux, de midi. . . . » *Acte reçu Chorier, notaire royal.*